



Divorce entre une roumaine et tunisie, précisions

Par Visiteur

Je suis de nationalité roumaine, résidente en Tunisie, ou je travail, mon mari de nationalité allemande, et nous sommes mariés en 2002, en Allemagne.

Quand nous sommes mariés, mon marie travaillait aussi en Tunisie, et avec la résidence tunisienne.

En 2003 il est partie en Maroc, pour un autre travail là bas, mais il a gardé la résidence en Tunisie, ou il rentrait une fois chaque mois, ou c'était moi qui partais le voir en Maroc. Pour moi c'est le deuxième mariage, avant j'étais mariée avec un roumain, et de ce mariage j'ai deux enfants, qui sont en ma charge. Mon mari aussi était marié avant, deux fois, et il a aussi 3 enfants, majeurs.

Pendant son déplacement en Maroc, mon marie a eu des relations avec une fille marocaine, et du ça il y a un enfant qui est né l'année dernière.

En 2007, avant la naissance de cet enfant, mon mari est retourné en Tunisie pour travailler et vivre ici, mais il voyagait aussi vers Maroc (d'ou la naissance d'enfant).

En 2008 il est parti en Allemagne pour un nouveau travail ou il a refusé que je l'accompagne et aujourd'hui (après avoir quitté aussi la marocaine et son fils) il vit ensemble avec une autre femme.

Il vient de me demandé le divorce à l'amiable, chose que je ne voudrais pas accepter.

Merci de me dire quelles sont mes droits après un divorce , après avoir vécu tout ça, et suivant quelle loi ça doit se faire.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pardonnez moi mais nous ne pouvons pas répondre à votre question, puisque nous sommes des juristes français et du fait de votre résidence en Tunisie vous relever du droit tunisien.

Bien cordialement

Par sousou

Chère Madame,

je vous recommande le cabinet juridique international de confiance Giambrone qui possède un bureau en Tunisie et ils vont t'assister dans votre affaire : Mme Habibi +21671860856 s.habibi@giambronelaw.com